



Rupture de contart de travail

Par **khaliid**, le **06/02/2009** à **16:06**

Bonjour,

j'ai signé un contrat CDI pour commencer en début Mars.
en ce moment je suis en période de préavis pour faire toutes les passassions et je serai libre fin février.

ma question :

est ce que mon futur employeur pourra rompre le contrat CDI avant que je commence début Mars ?

Par avance merci.

Cordialement.